

FAQ – Emprunter un casque de réalité virtuelle (RV)

Qui peut emprunter un casque de réalité virtuelle ?

Tous les employés du **CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal** peuvent emprunter un casque de réalité virtuelle.

Comment puis-je emprunter un casque RV ?

Pour emprunter un casque, vous devez :

1. Remplir le [formulaire de demande d'emprunt](#).
2. Attendre le courriel de confirmation qui indiquera :
 - a. la disponibilité du matériel,
 - b. les dates d'emprunt,
 - c. les instructions de cueillette.

Aucun emprunt ne peut être effectué sans formulaire complété.

Quelle est la durée maximale du prêt ?

La période d'emprunt est de **4 jours consécutifs maximum**.

Un renouvellement est possible **selon la disponibilité** des casques - il suffit d'en faire la demande par courriel avant la date de retour prévue.

Combien de casques puis-je emprunter en même temps ?

Vous pouvez emprunter **jusqu'à 15 casques simultanément** si votre activité ou projet le nécessite.

Pour les demandes de grande envergure (formations d'équipes, ateliers, projets pilotes), nous vous recommandons de réserver plusieurs semaines à l'avance et de demander un accompagnement technique.

Où dois-je récupérer le matériel ?

Les casques sont disponibles au :

- 📍 **Local A-200, Hôpital Général Juif (HGJ)**

Puis-je utiliser les casques directement dans vos locaux ?

Oui ! Il est possible d'organiser des ateliers qui peuvent se tenir au **local A-200 (HGJ)**.

Un accompagnement personnalisé est disponible sur demande (soutien technique, animation, introduction à la VR).

Ai-je besoin de connaissances techniques pour utiliser les casques ?

Pas du tout. Chaque prêt inclut un guide d'utilisation simple et la possibilité d'obtenir un soutien technique si nécessaire.